

Taravao.

Contribution personnelle.....	12.980 »	
— mobilière.....	72 40	
Frais d'avertissement.....	66 40	
	<hr/>	13.118 80
Patentes fixes.....	725 »	
— proportionnelles.....	175 »	
Frais d'avertissement.....	2 70	
Formules.....	42 50	
	<hr/>	945 20
Licences.....	1.000 »	
Frais d'avertissement.....	» 10	
Formules.....	2 50	
	<hr/>	1.002 60
Total de la perception de Taravao.....	<hr/>	<u>15.066 60</u>

Moorea.

Contribution personnelle.....	8.920 »	
— mobilière.....	19 »	
Frais d'avertissement.....	45 »	
	<hr/>	8.984 »
Patentes fixes.....	825 »	
— proportionnelles.....	280 »	
Frais d'avertissement.....	3 10	
Formules de patentes.....	42 50	
	<hr/>	1.150 60
Licences.....	2.000 »	
Frais d'avertissement.....	» 20	
Formules.....	5 »	
	<hr/>	2.005 20
Total de la perception de Moorea.....	<hr/>	<u>12.139 80</u>

RÉCAPITULATION DES DIFFÉRENTES PERCEPTIONS.

Perception de Papeete.....	139.007 95
— de Taravao.....	15.066 60
— de Moorea.....	12.139 80
	<hr/>
Total général.....	<u>166.214 35</u>

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 22 mars 1887.

Par le Gouverneur :

Signé : TH. LACASCADE.

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : A. MATHIVET.